

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DATE DE
CONVOCAION
19/04/2018

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 11

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

Présents : Mmes MM. BAILLIEUX-HENRY Danièle, BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HENRY Hélène, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, MALHERBE Claude, PICOT Brigitte, POTIER Claire.

Absents excusés : M. LEHOUSSU Jean-Pierre donne procuration à M. JOURDAN René

Absents : M. DELISLE Yves
M. MARION Jean-Louis
M. JOURDAN René

Secrétaire de séance : Mme POTIER Claire

**OBJET : SOUTIEN A
LA NON
PRIVATISATION DU
SERVICE PUBLIC
EDF-GDF**

Nous, élus de la commune de **BRICQUEVILLE-SUR-MER**, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie :

- santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie.

L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général.

Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4e paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

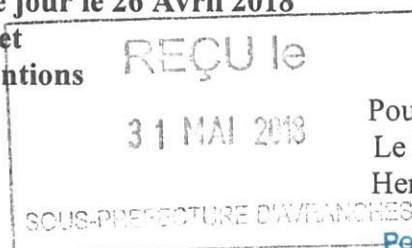
Par conséquent, nous, **élus de la commune de BRICQUEVILLE-SUR-MER**, **défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.**

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- **Assurer la sécurité énergétique de tous en France.**
- **Assurer l'indépendance énergétique de la France.**
- **Lutter contre la précarité énergétique.**
- **Assurer les missions environnementales** (visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.)

Mis au vote ce jour le 26 Avril 2018

- 7 Pour et
- 4 Abstentions



Pour copie conforme,
Le Maire
Hervé BOUGON

Pour le Maire empêché,
L'adjoint-délégué.

